Trentième Année. — N° 188 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. | MARDI 7 JUILLET 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, LE 6 JUILLET 1885

La discussion d'aujourd'hui

Le rapport lu par M. Antonin Dubost, au nom de la majorité opportuniste de la commission chargée d'examiner le traité avec la Chine, n'est à aucun degré un chant de triomphe. Le ton en est triste et il a été lu, paraît-il, d'une voix plus triste encore. Du reste, écrit d'un style terne, pesant, émaillé de naïvetés prudhommesques, il a provoqué à plusieurs reprises des ricanements qui contrastaient avec l'accent lugubre du rapporteur.

Toutefois, si les opportunistes n'ont pas osé monter au Capitole, le rapport n'en tend pas moins à faire absoudre et même, dans une certaine mesure, à louer la politique suivie par le cabinet précédent. Les exclamations d'une partie notable de l'Assemblée ont souligné la phrase où M. Dubost a parlé des « négociations habiles et heureuses » commencées par M. Jules Ferry. Ces exclamations et les protestations que la minorité de la commission a fait insérer à la fin du rapport nous permettent de compter qu'il sera répondu aujourd'hui à cet essai de justification rétrospective.

Cette paix dont on prétend faire honneur aujourd'hui à M. Jules Ferry, il faut dire bien haut qu'on aurait pu la faire un an plus tôt. Immédiatement après l'affaire de Bac-Lé, la Chine offrait de traiter aux conditions qui viennent d'être acceptées. Les conditions étaient même meilleures, puisque la Chine accordait alors aux victimes de l'attentat une indemnité de 3 millions et demi, dont il n'est plus question aujourd'hui.

A retarder, qu'avons-nous gagné ? Nous avons gagné de dépenser plusieurs centaines de millions et de sacrifier plusieurs milliers d'hommes. Peut-on dire qu'au moins la France aujourd'hui traite dans des conditions plus honorables ? C'est le contraire qui est vrai. Il n'eût pas été humiliant de ne pas obtenir d'indemnité si l'on n'en avait pas demandé ; il est humiliant de renoncer à une indemnité qu'on a proclamée, en pleine tribune et à la face du monde, nécessaire à la dignité de la France. Et puis, parlez donc d'honneur quand toute cette politique a abouti à traiter après un grave échec des armes françaises, ce qui permet aux Chinois de dire partout dans l'extrême Orient qu'ils nous ont vaincus et forcés à demander grâce.

Eh bien ! à qui devons-nous ces brillants résultats ? A M. Jules Ferry, à la majorité qui l'a soutenu. Il faut mettre pleinement en lumière cette responsabilité, la plus sourde qui depuis 1870 ait pesé sur un gouvernement et sur une Chambre. Ce n'est pas tout. Il résulte des révélations faites par un journal anglais de Hong-Kong que le désastre de Lang-Son a été le résultat d'une opération que nos commandants militaires ne voulaient pas faire et que M. Ferry leur a prescrite.

Il résulte, d'autre part, des renseignements incomplets donnés par M. de Freycinet qu'à l'époque où M. Ferry donnait ces ordres, la paix était à moitié conclue. De telle sorte qu'il aurait fait tuer des soldats et compromis l'honneur de notre drapeau uniquement pour corriger auprès des électeurs le mauvais effet de sa reculade diplomatique. Eh bien ! sur ce point encore, il faut que lumière soit faite. Il faut que l'Assemblée soit mise solennellement en demeure de demander les documents relatifs à ces faits diplomatiques et militaires.

Enfin, ce que nous dit le rapport sur les résultats financiers de l'opération, sur la conduite à tenir dans l'avenir, est absolument insuffisant. Il n'est pas admissible qu'on renvoie toutes les révélations déplaisantes, toutes les décisions embarrassantes après les élections. Tout au moins faut-il dénoncer au pays cette équivoque volontaire et dévoiler le honteux calcul électoral qui se cache derrière.

Que la Chambre y songe : c'est sans doute la dernière fois qu'elle aura à s'occuper du Tonkin avant les élections. Sans doute, il n'est plus temps pour elle de dégager sa responsabilité de cette criminelle aventure ; quoi qu'elle fasse, elle demeurera toujours la majorité du Tonkin. Mais l'attitude qu'elle prendra demain peut encore aggraver sa responsabilité, rendre plus étroite la solidarité qui la lie à M. Ferry. A elle de voir où est son intérêt électoral. Après tout, nous n'avons ni la charge ni le souci de sa popularité.

LES EXPLOSIONS

L'épouvantable catastrophe de Tourcoing et celle de Marseille, qui ont eu lieu à quarante-huit heures d'intervalle, ont causé dans l'opinion publique une émotion qui n'est pas encore calmée.

Ces chaudières qui éclatent, ces cloisons qui sautent, ces murs qui s'écroulent, ces planchers qui s'effondrent, ces débris qui font projectile et répandent la mort et la désolation, ces hommes brûlés, déchiquetés, dont les lambeaux sanglants sont projetés au loin, ce spectacle est lamentable et ceux qui l'ont vu une fois ne l'oublieront jamais.

Quant au nombre des victimes, il est effrayant. Qu'on se rappelle, pour ne pas remonter plus loin, l'explosion de Marnaval, qui eut lieu l'année dernière et fit 80 victimes ! Celle d'Eurville qui en fit 50 ! Celle du *Rigault de Genouilly*, il y a quelques mois, qui a coûté la vie à 15 matelots et en a blessé 26 !

Et enfin celles de Tourcoing et de Marseille !

Les statistiques officielles établissent que tous les ans il se produit, en moyenne, 35 à 40 explosions. On peut se faire une idée du nombre des victimes.

On s'est demandé, on se demande chaque fois qu'une explosion se produit, si la science est vraiment impuissante à prévenir de semblables catastrophes, s'il n'existe aucun moyen de préserver les travailleurs contre le retour d'évènements qui viennent plonger à l'improviste leurs familles dans le deuil et la misère.

Un décret du 30 avril 1880 prescrit, sous les peines les plus sévères, l'application, aux chaudières à vapeur, de deux soupapes de sûreté. Or, de l'avis de nombreux ingénieurs et industriels, ces soupapes sont absolument inefficaces et illusoires, et les explosions qui se produisent à chaque instant, ne le prouvent que trop.

Il y a là une question qui sollicite vivement et d'urgence toute l'attention des pouvoirs publics. C'est une question de sécurité générale, en même temps qu'une question d'humanité, car ces terribles accidents entraînent toujours la mort d'un grand nombre de personnes, et causent des ruines effroyables. A l'heure actuelle, plus de 300 familles sont, par ces faits, dans la plus profonde misère

Au gouvernement, qui a un droit incontesté de tutelle sociale, incombe le devoir d'examiner la question, pour lui donner, sans délai, la solution qu'elle comporte.

Chaque jour qui s'écoule, peut amener une nouvelle catastrophe.

REVUE DE LA PRESSE

A propos des lazzis de certains journaux radicaux contre le voyage d'Alphonse XII à Aranjuez, le *Gaulois* écrit :

Tous les journaux radicaux font à l'envi des lazzis sur la visite du roi d'Espagne aux cholériques d'Aranjuez ; ils disent que c'est une pantalonnade, bien qu'en cette pantalonnade Alphonse XII ait risqué sa vie. Prenons deux de ces journaux, ceux avec lesquels on peut discuter, la *Justice* et l'*Intransigeant*, M. Clémenceau et M. Henri Rochefort.

Si nous ne nous trompons, l'année dernière, M. Clémenceau est allé, après M. le duc de Chartres, dont l'exemple a mis en branle certains républicains qui n'avaient pas encore pensé à porter des secours et des consolations aux cholériques, — M. Clémenceau est allé à Marseille. Avons-nous dit que c'était une pantalonnade ? Nous sommes-nous moqués de lui ? Nous l'avons, au contraire, tenu pour un homme courageux. N'admettrait-il donc pas qu'Alphonse XII puisse être aussi courageux que lui ? Et le même acte peut-il être, chez M. Clémenceau, un acte de courage, de dévouement, de charité, et n'être, chez Alphonse XII, qu'une pantalonnade ?

L'autre jour, M. Henri Rochefort nous a émus avec le récit de la mort de M. Olivier Pain, mort aujourd'hui incertaine. Avons-nous tourné en dérision M. Olivier Pain ? Pourtant, M. Olivier Pain n'aurait reçu la mort au Soudan que parce qu'il était allé satisfaire, en ce pays, son humeur d'aventures ; tandis que le roi d'Espagne est allé à Aranjuez pour remplir son devoir de roi, c'est-à-dire de père de son peuple. La vie d'Alphonse XII serait-elle donc moins précieuse que celle de M. Olivier Pain ?

Soyez donc un peu plus équitables : appelez donc du même nom le même acte, sans regarder à la personne. Vous n'y perdrez ni en autorité, ni en esprit.

Le *Soir* rapporte une plaisante anecdote sur les ambassadeurs marocains, au cours de leur première entrevue avec M. de Freycinet :

La réception a eu lieu dans le salon dit « des Ambassadeurs », qui est, comme on sait, superbement meublé et décoré.

Le ministre était entouré du directeur et des fonctionnaires de son cabinet, et de M. Mollard, qui lui avaient amené les visiteurs.

On ne s'est pas assis. Les personnes présentes étaient : les deux ambassadeurs, le jeune Marocain de distinction, dont on a parlé, et quatre colonels de l'armée du Maroc.

Toute la première partie de l'entrevue avait été très solennelle.

M. Féraud avait traduit au ministre, avec toute la gravité possible, les salamaleos orientaux.

Enfin, il transmet au ministre la satisfaction qu'éprouvaient les ambassadeurs d'avoir été exempts du mal de mer pendant la traversée de la Méditerranée.

— Je le regrette, dit brusquement M. de Freycinet.

L'interprète, surpris, regarde le ministre et reste coi.

M. de Freycinet insiste : « Veuillez dire à ces messieurs que je regrette qu'ils n'aient pas eu le mal de mer. »

M. Féraud s'exécute à regret.

La stupeur se lit sur le visage des ambassadeurs.

« En effet, continue le ministre en souriant, s'ayant pas eu à souffrir de la traversée, nos hôtes hésiteront moins à retourner chez eux. Leur séjour dans nos murs en sera abrégé d'autant. »

Cette explication courtoise dissipa tout nuage ; la gravité musulmane n'y résista pas.

Et ce fut au milieu de la gaieté la plus franche que se termina l'entrevue.

Le conseil d'Etat vient d'adopter un décret qui est tout simplement en train de mettre en révolution le corps entier de la magistrature française. La question est de la dernière importance, puisqu'il s'agit des vacances des serviteurs de Thémis (vieux style).

Jusqu'à présent, depuis soixante-dix ans, ces vacances avaient lieu pour les chambres civiles de la cour de cassation, des cours d'appel et des tribunaux de première instance, aux mois d'octobre et de novembre. Le décret dont il s'agit les avancerait un peu et les porterait en août et en septembre. Mais cette mesure, qui réjouit les uns, mécontente les autres. Et voilà nos magistrats divisés en deux camps. Dans le premier se trouvent les partisans convaincus du mois d'août, dans le second les partisans intraitables du mois d'octobre. Saint-Juirs, le chroniqueur du *XIXe Siècle*, parle spirituellement de cette pomme de discorde jetée tout à coup au milieu du corps judiciaire :

De quel côté la balance penchera-t-elle ?

Supprimera-t-on octobre ?

Octobre a du bon. Sa température est douce ; elle permet aux touristes les excursions sur la côte de Provence et sur la côte d'Afrique.

Octobre est le mois des vendanges, et le magistrat qui lit Horace et qui a pour le cocube une tendresse archéologique aime à assister à la joyeuse cueillette des grappes sur les coteaux dorés.

Octobre est le mois de la chasse. Chasser, c'est le le rêve des présidents, des conseillers et des avocats. Quitter la robe pour chausser la guêtre ! Le contraste est trop complet pour ne pas être tentant. Je me suis même laissé dire — mais ceci pourait bien être un simple canard — qu'il se trouvait des magistrats poussant l'amour du contraste beaucoup plus loin.

L'un d'eux, un d'Aguesseau doublé d'un Nemrod, avait la manie de chasser en temps prohibé. Il connaissait bien la loi, et il souffrait de l'enfreindre ; mais sa passion de chasseur était toujours la plus forte.

Un matin, comme il revenait des bois où il était resté à l'affût toute la nuit, il se vit dans une glace et s'apostrophant lui-même :

— Ah ! braconnier ! se dit-il, braconnier ! Comme je te donnerais le maximum de la peine si je te tenais à mon tribunal !

Octobre est le mois des élégances champêtres ; c'est en octobre que les belles séries d'invités sont attendues dans les châteaux.

Enfin, il est de mode aujourd'hui de rentrer tard à Paris. Ne serait-il pas cruel d'obliger les gens de robe à y revenir le 30 septembre.

Voilà ce qui disent les partisans du *statu quo*. Mais, d'un autre côté, ceux qui préfèrent les vacances en août ont aussi d'excellentes raisons à faire valoir. En effet, c'est au mois d'août et non pas au mois de septembre qu'ont lieu les vacances de l'Université, et c'est à ce moment que les magistrats qui ont de la famille peuvent conduire leurs enfants, échappés du collège, aux bains de mer ou à la campagne. Enfin, le mois d'août est le mois des fortes chaleurs, et les salles des tribunaux sont des étuves. On a beau y juger quarante-cinq flagrants délits à l'heure, et y faire grêler les amendes ou les mois de prison, on ne parvient pas à rafraîchir la température. A ce propos, le chroniqueur que nous citons rapporte encore une curieuse anecdote :

Un jour d'août, — il y a déjà longtemps — un jeune avocat, chargé de défendre d'office un coquin vulgaire, devait faire ses débuts au Palais. Il se présente chez le costumier et celui-ci lui conseille de fixer son choix sur une robe qu'il décroche avec respect du porte-manteau.

— Elle est un peu fanée, il est vrai, lui dit l'habilleur ; elle est même un peu trouée ; et cependant je vous la louerai plus cher que si elle était neuve !

Etonnement du jeune maître.

— C'est la robe de Berryer ! reprend le costumier.

Le naïf avocat prend la robe éloquente et pénètre fièrement dans la salle des audiences. Il y faisait une chaleur intolérable, on en serait cru sous les plombs de Venise.

Cependant, on appelle la cause. Le jeune maître se présente à la barre, fait un effet de manches, tousse, et, la gorge sèche, il débute par ce brillant exorde :

— Messieurs de la cour !

Mais à peine eut-il dit ces mots qu'il sentit ses oreilles bourdonner. Il lui sembla que l'apoplexie était imminente, et son plaidoyer se réduisit à cette phrase unique :

— Messieurs de la cour... Il fait trop chaud ; je demande la remise de l'affaire à l'hiver prochain.

Sans attendre la réponse du président, il s'enfuit tout congestionné, jette au nez du costumier la robe de Berryer et sort du Palais, en jurant de ne plus jamais remettre les pieds dans cette journaise.

Ce jeune avocat, ennemi de la chaleur, n'a pas à regretter ce qu'il a fait. En fuyant le Palais, il rencontra l'Odéon... où il a fait jouer le *Testament de César Girodot*.

M. Adolphe Belot — c'est de lui dont il s'agit — trancha d'avance, à son large profit, ce jour-là, la question des vacances judiciaires. Elle n'en reste pas moins, à l'heure qu'il est, pour ses anciens confrères, un sujet de vive agitation.

NOUVELLES DU JOUR

La situation au Tonkin

Paris, 5 juillet. — Une dépêche du général de Courcy, datée de Hué, annonce que dans la nuit qui suivit son arrivée, il fut attaqué inopinément par la garnison annamite de la citadelle. Les assaillants ont été repoussés. Le général n'a aucune inquiétude, il prend toutes les mesures nécessaires.

La dépêche ne donne aucun détail sur l'origine de l'incident.

Elections municipales

Paris, 5 juillet. — Dimanche a eu lieu le scrutin de ballottage à Charonne pour le remplacement de M. Amouroux, conseiller municipal.

M. Patenne a été élu par 2,102 voix ; M. Eudes en a obtenu 1,575 ; M. Maux, conservateur, a obtenu 480 voix.

Un incident diplomatique

Paris, 5 juillet. — Le *Gaulois* annonce qu'un conflit diplomatique est peut-être à la veille de se déclarer entre l'Autriche et les Etats-Unis.

En ce moment se trouve, à Paris, M. Kelley, qui a été nommé tout dernièrement ministre des Etats-Unis à Vienne ; mais le gouvernement autrichien a refusé d'agréer M. Kelley et, comme aucune puissance ne peut être contrainte d'accepter, comme représentant d'une autre nation, un diplomate qui ne lui convient pas, il s'ensuit que le malheureux ambassadeur attend toujours, à Paris, les instructions de ses chefs.

Le bruit court que, si l'Autriche persiste dans son refus, l'Amérique restera sans représentant à Vienne.

Légion d'honneur

Paris, 5 juillet. — Plusieurs journaux annoncent que le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur se réunira demain lundi, à la chancellerie, pour délibérer sur les propositions de nominations et de promotions présentées par les différents ministères à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet.

Il y a là une confusion : la séance de demain est réservée à l'examen des affaires courantes.

Quant aux décorations, c'est seulement à partir de jeudi prochain, 9 juillet, que le conseil commencera à s'en occuper.

L'ambassade marocaine

Paris, 5 juin. — Le chef de l'ambassade marocaine va recevoir la croix d'officier de la Légion d'honneur. Deux croix de chevalier seront accordées aux autres membres de l'ambassade.

Nouvelles maritimes

Paris, 5 juillet. — Au conseil des ministres d'hier, l'amiral Galiber a fait signer au chef de l'Etat une promotion importante dans le corps des officiers de vaisseau.

Le bruit court, au ministère de la rue Royale, disent les *Tablettes des Deux-Charentes*, que M. le docteur Jean Bayol, lieutenant-gouverneur des rives du Sud, qui vient de rentrer du Sénégal à Paris, où il est autorisé à jouir d'un congé de convalescence, a des chances d'être appelé au gouvernement de la Guyane française, en remplacement de M. I. Chessé.

Les *Tablettes* mentionnent un autre bruit qui circule, et d'après lequel l'amiral de Jonquières aurait pour successeur, à la direction du dépôt des cartes et plans, M. le vice-amiral Ribourt.

Le lycée Victor-Hugo

Paris, 5 juillet. — En vertu d'un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, dont le texte doit paraître aujourd'hui au *Journal officiel*, le lycée de Besançon portera désormais le nom de lycée Victor-Hugo.

Académie des sciences

Paris, 5 juillet. — L'Académie des sciences, sur le point de désigner un successeur à Dupuy de Lôme dans la section de géographie et de navigation, a classé en première ligne, *ex-æquo*, l'amiral Clouet et M. de Bussy, directeur des constructions navales, membre du conseil de l'amirauté.

M. de Bussy est l'homme éminent qui, le premier en Europe, a résolu le problème de la construction des navires en acier.

Il a eu l'honneur de réussir pleinement, alors que les Anglais avaient échoué et regardaient l'emploi de l'acier, dans la construction de la coque, comme impossible.

Le deuil du prince Frédéric-Charles

Londres, 5 juillet. — Il paraît que M. le comte de Munster a adressé à son gouvernement un rapport dans lequel il accuse M. de Freycinet d'être intervenu directement pour empêcher les femmes des membres du corps diplomatique français, à Londres, de paraître au bal de la cour du 26 juin.

Cette accusation est absolument fausse.

La cour de Saint-James ayant, à la mort de Frédéric-Charles, père de la duchesse de Connaught, pris le deuil pour douze jours, les dames invitées à Buckingham-Palace, le 26, devaient, y paraître en deuil de cour.

M. Waddington et MM. les secrétaires de l'ambassade décidèrent alors entre eux, librement et unanimement, que leurs femmes s'abstiendraient de paraître au bal en question plutôt que d'y porter le deuil de celui qui fut le « prince rouge. »

Telle est la vérité sur cet incident que M. de Münster voudrait dénaturer pour se faire bien venir à Berlin.

Grave accident à Thiers

Paris, 5 juillet. — Un nouvel accident est arrivé aujourd'hui à Thiers : la toiture du marché s'est écroulée. Il y a douze blessés, dont trois très gravement.

L'affaire du Journal de Rome

L'*Osservatore Romano* publie la lettre suivante, qu'il a reçue de M. Henri des Houx :

« Rome, 2 juillet 1885.

» A Monsieur le directeur de l'*Osservatore Romano*.

» Monsieur le directeur,

» J'ai pris connaissance, ce matin, de la version, publiée sous ma signature par le *Gaulois* du 30 juin, d'un télégramme adressé par moi au directeur de ce journal. Cette version diffère déjà gravement des résumés que le télégraphe en avait transmis au *Popolo Romano* et à d'autres feuilles. Il n'y est plus question « de confirmer les articles du *Matin* » ni d'autres inconvenances qui m'étaient généreusement attribuées par les correspondants de la presse ministérielle.

» Ce qui reste serait encore excessif, si j'en devais accepter la paternité. Mais c'est l'imagination trop fertile du rédacteur du *Gaulois*, chargé de ce service, qui m'a imputé des appréciations qui ne sont pas les miennes.

» M. le directeur du *Gaulois* m'adressait, lundi 29 juin, un télégramme pour nous demander la vérité sur les bruits de toutes sortes qui arrivaient à Paris sur notre départ de Rome.

» J'étais loin de croire que les renseignements demandés dussent être publiés tels quels et sous ma signature. Encore n'aurais-je rien à réclamer si ma dépêche n'avait reçu du *Gaulois* des broderies et des additions inattendues.

» J'en ai fait relever aujourd'hui le texte authentique à l'administration des télégraphes, et le voici :

Meyer, journal Gaulois, Paris.

« Suis tenu encore extrême réserve. Est vrai Pape mécontent par Cardinal Lavigerie désirait sa démission, parce que *Journal Rome* répondait plus direction nouvelle donnée politique pontificale. Ai démissionné aussitôt. Pape fait remercier obéissance avec grande bonté. Rédaction tout entière accompagne retraite. Démissions seront publiées demain mardi. Ignore encore si propriétaires continueront journal avec autre rédaction. » Henri.. »

» Je répondais ce que je savais de la vérité, en me bornant aux faits essentiels, sans me permettre aucune appréciation.

» Veuillez, monsieur le directeur, publier cette lettre en confirmation de votre note d'hier, et croire à mes cordiaux sentiments.

» Henri des Houx. »

Une amnistie

Vienne, 5 juillet. — La *Correspondance politique* publie une dépêche d'Alexandrie qui annonce que le khédive a l'intention d'accorder une large amnistie aux personnes compromises dans l'insurrection d'Arabi.

Au profit des nihilistes

Saint-Pétersbourg, 5 juillet. — On vient de découvrir aux mines d'or de Oortchinsk (Sibérie) un vol de 19,000 roubles. Le coupable est un officier de gendarmes, qui a fait parvenir cette somme aux déportés nihilistes pour faciliter leur évasion.

Le choléra

Madrid, 5 juillet. — La *Gaceta* constate qu'il y a eu hier : A Madrid, 4 cas de choléra, 4 décès. A Aranjuez, 130 cas, 42 décès. Province de Valence, 845 cas, 420 décès. Province d'Alicante, 103 cas, 44 décès. Province de Cuenca, 3 cas, 2 décès. Province de Murcie, 107 cas, 83 décès. Province de Saragosse, 77 cas, 34 décès. Province de Tolède, 31 cas, 19 décès.

Les journaux assurent que M. Romero Robledo, ministre de l'intérieur, insiste pour donner sa démission, et ajoutent qu'il serait remplacé par le ministre des finances, qui aurait lui-même pour successeur M. de Villaverde, le préfet de Madrid.

Ces modifications ministérielles n'impliqueraient aucun changement dans la politique du gouvernement.

La conférence de Romans

Romans (Drôme), 5 juillet.

Les opportunistes ont voulu empêcher la conférence organisée aujourd'hui, par M. de Calla, député de Paris, et M. Jacquier, avocat de Lyon, pour protester contre le cri de guerre lancé ici par Gambetta, dans le mot fameux : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi ».

Deux cents opportunistes avaient envahi le théâtre ; parmi eux on remarque le maire et les conseillers municipaux, qui font un tapage infernal.

Les orateurs ont eu mille peines à se faire entendre ; les discours ont été interrompus par les cris et les vociférations des manifestants.

M. de Calla a dit : Je déclare que Paris, que je croyais livré à la révolution, prépare une grande revanche du bon sens national.

M. Jacquier a obtenu un vif succès en faisant le tableau des gaspillages et des folies du gouvernement.

UN CONGRÈS

On lit dans le *Figaro* :

Hier soir, avait lieu à l'hôtel de la Société de géographie la séance solennelle du congrès des intransigeants de l'ancien parti légitimiste.

Réunion, sinon très nombreuse, au moins des plus brillantes.

Parmi les assistants, nous remarquons MM. le comte Urbain de Maillé la Tour-Landry, le vicomte Paul de Foresta, le vicomte Germain de la Houssaye, et de nombreux membres des *anciens* comités royalistes de Paris et des départements.

L'assemblée, toutefois, est surtout composée de dames, parmi lesquelles Mme de Gouy, en Deveria superbe, la comtesse Marie de Maillé, Mmes d'Armaillé, puis un trio très brillant, Mme Fournier, ancienne ambassadrice, Mlle de Saint-Victor, la comtesse des Isnards.

Quelques prêtres.

La salle est ornée de drapeaux blancs, cravatés de même couleur.

Une sorte d'autel fait face à la porte. Pour tout ornement, se détachant sur sept drapeaux, une très jolie terre cuite qui est, nous dit-on, l'œuvre d'un Nantais et qui représente Cathelineau.

La tribune est à gauche.

Un écusson fleurdelysé surmonté de neuf drapeaux la domine.

Le bureau est composé de : MM. Maurice d'Andigné, Ch. Duverne, président de l'ancien comité de la Nièvre ; Blanc, président de l'ancien comité du 14e arrondissement ; Benoist-Gillet, Sébastien Laurentie, le baron Clouët, etc.

A neuf heures seulement, la séance est ouverte. C'est le comte Maurice d'Andigné qui, à la demande du comité d'organisation, préside. Il expose, trop spirituellement, peut-être, le but de la réunion et conclut ainsi aux applaudissements de l'assemblée :

— Nous ne sommes pas ici pour proclamer les droits de M. le comte de Paris.

Il a le tort de donner la parole à un arlésien, M. Guillaume Véran, qui est très convaincu, on ne saurait le nier. Voilà trente-trois que M. Véran est en province le champion de la cause royaliste. Mais, avec tout le respect que m'inspire son long dévouement, je me permettrai de trouver son discours au moins inopportun. Ce n'est pas l'heure de la sentimentalité. L'intérêt de la France exige, semble-t-il, que la politique se place au-dessus des querelles de famille.

Après un autre discours de M. Benoist-Gillet, renforçant encore le premier, le président lit le document suivant :

Adresse à Madame la comtesse de Chambord

Les légitimistes réunis le 4 juillet, à l'hôtel de la Société de géographie, se mettent aux pieds de la reine et la supplient de prendre en considération et d'agréer l'hommage de leur profond dévouement et de leur inaltérable fidélité.

Le président, après des applaudissements unanimes, invite l'assemblée à signer cette adresse à la fin de la séance. Puis, il donne la parole à un quatrième orateur, qui émet le vœu qu'on connaisse bientôt le seul, le vrai roi.

Messieurs, dit M. d'Andigné, nous devons établir qui nous sommes et ce que nous voulons. Qui nous sommes ? Des légitimistes, c'est-à-dire les défenseurs de tout ce qui est juste et légitime. Ce que nous voulons ? La légitimité, l'hérédité réelle.

De même que les précédents orateurs, il fait une bouchée des prétendus droits du comte de Paris et affirme que la grande histoire royaliste de France est loin d'être fermée et qu'un nouveau roi continuera bientôt : *Gesta Dei per Francos*.

Mais quel est donc ce roi que désirent et qu'appellent les blancs d'Espagne ?

Il est temps de le nommer. C'est le père de don Carlos, c'est Juan de Bourbon, c'est le beau-frère de Mme la comtesse de Chambord.

Juan de Bourbon est né en 1822. Il a donc aujourd'hui soixante-trois ans.

— Le jour où il parlera, dit le comte d'Andigné, il y aura dans le parti orléaniste une désertion en masse.

En attendant que Juan de Bourbon lance un manifeste, il vit, dit-on, à Gratz où *deux cent douze* blancs-saliens, — tels sont le nombre et le nom exacts des personnes présentes, — rêvent d'aller le chercher.

On voit que c'est tout à fait inoffensif.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La chambre syndicale des filateurs de laine de la Seine-Inférieure, de l'Eure et du Calvados, avait préparé sur la situation industrielle de ces départements, un rapport qu'elle se proposait de remettre à la commission des 44, présidée par M. Pierre Legrand, aujourd'hui ministre du commerce, lorsque celle-ci avait fait annoncer sa visite à Elbeuf.

Ce voyage n'ayant pas pu avoir lieu, le rapport suivant a été adressé à Paris, et il nous a paru utile de le mettre sous les yeux de nos lecteurs, car il est intéressant à plus d'un titre.

Messieurs,

Notre industrie est [illegible] si intimement liée à celle de la draperie, que nos réclamations pourraient certainement être confondues avec celles que pourrait faire la chambre syndicale des fabricants si elle existait, aussi ne nous cantonnerons-nous pas strictement dans des considérations personnelles à notre corporation.

Pour nous, la politique économique admise par les chambres est cause du mal en grande partie. Si les tarifs douaniers étaient un peu plus compensateurs, si les produits industriels qui entrent en France étaient obligés d'acquitter, sans détours, des droits équivalents à ceux payés pour les produits similaires français, il y aurait moins de chômage dans nos ateliers. Si chaque mètre de drap étranger, acquittait à l'entrée 1 fr. 50, c'est-à-dire à peu près l'équivalent des impôts payés par ce même mètre de drap fabriqué en France, il en entrerait moins, ce ne serait pas du libre-échange, mais ce ne serait pas non plus de la prohibition, comme l'a si bien dit un de nos grands industriels, il y a quelques jours, ce serait du juste échange.

Mais, Messieurs, il y a une autre considération qui mérite, à nos yeux, toute votre attention, et qui prouve qu'il faut arrêter au plus tôt l'invasion en France des produits étrangers ; c'est que par suite, le travail de nos ouvriers se trouve extrêmement compromis.

Ainsi, il est établi aujourd'hui, qu'un mètre de drap de 12 fr. par exemple, supporte 30 à 35 0/0 de main-d'œuvre, soit 4 fr. 20. Eh bien, comment ne se dit-on pas que par chaque mètre de drap qui entre en France, on retire 4 fr. de main-d'œuvre à nos ouvriers, pour en favoriser les ouvriers étrangers. C'est ce que nous appelons de la protection à rebours.

Et cependant, ces ouvriers sont intéressants à plus d'un titre. Ils payent l'impôt, ils ont souvent une nombreuse famille ; pourquoi ne pas les favoriser, en protégeant leur travail ? la question du prix du pain sera bien secondaire ensuite ! A quoi sert d'avoir le pain à un prix un peu moindre, si, faute de travail, l'ouvrier n'a pas les moyens de le payer ? Il n'est pas un de nos ouvriers, ignorant cet axiome : que pour que les affaires marchent, il faut que l'agriculture marche, c'est-à-dire qu'elle ait bien vendu ses produits ; parce que l'agriculture représente le nombre, qui achète le nécessaire à ceux qui, à leur tour, achètent le superflu et les produits artistiques ; de la sorte, toutes les branches industrielles sont en activité. Nous en concluons qu'il est bien d'avoir élevé les droits sur les céréales et les bestiaux, et que la même sollicitude de nos gouvernants doit s'exercer sur les produits industriels, chaque fois qu'elle en aura l'occasion.

Car nous tous industriels, qui avons immobilisé de grands capitaux en immeubles et en matériel, nous qui avons pour ainsi dire charge d'âmes, puisque c'est nous qui alimentons la main-d'œuvre, nous avons la prétention d'être plus intéressants, et d'avoir plus de droits à la sollicitude du gouvernement et des Chambres que les négociants qui n'ont d'autre but que d'acheter le meilleur marché possible, pour revendre le plus cher ensuite. Ils ne tiennent pas au sol ; ils sont citoyens Français aujourd'hui, ils peuvent être Anglais ou Allemands, demain ; ils peuvent être des spéculateurs.

Les industriels ne le peuvent pas, il faut que chaque jour amène son pain. Loin de nous, la pensée d'élever un antagonisme entre le producteur et le consommateur, mais il ne faut pas cependant, qu'on oublie que le producteur est en même temps consommateur, tandis que le commerçant n'est que consommateur. Le premier est donc plus intéressant que le second. — Ce sont là des vérités qu'on ne saurait trop répéter, car les théoriciens du libre-échange font école, et il est quelquefois bon de crier : casse-cou ! à ceux qui se laissent entraîner par l'apparence d'une théorie qui peut paraître admirable, mais qui, mise en pratique, n'est qu'un leurre dont tout le monde pâtit, même les libre-échangistes. Ah ! s'il est quelque chose de plus pénible, c'est d'être obligé d'aller toujours prendre ses exemples chez nos ennemis ; mais, en vérité, si on veut voir comment un peuple développe ses affaires, il n'y a qu'à regarder de l'autre côté du Rhin. On nous accordera que les traités de 1877 y sont bien pour quelque chose.

Nous sommes impuissants à lutter, Messieurs, pour plusieurs causes : non-seulement nous devons des frais de premier établissement de 25 0/0 plus élevés que ceux de nos concurrents, une main-d'œuvre d'environ 20 0/0 également plus élevée, ce qui constitue déjà un chiffre respectable ; mais nous avons le combustible beaucoup plus cher, puisque de ce fait seulement nous avons une majoration de notre prix de revient de 0,03 au kilog., en comparaison des Belges et des Allemands pour du n° 20.

Ce n'est pas tout : les Compagnies de chemins de fer maintiennent leurs prix de transport beaucoup trop élevés pour les industriels français, tandis qu'ils font des tarifs de pénétration à bas prix, qui facilitent à nos concurrents étrangers de venir sur notre marché nous enlever les affaires.

De ce côté, la différence en faveur de l'étranger est d'environ 30 0/0.

Qu'on ne nous dise pas que notre travail est inférieur à celui de nos concurrents étrangers, et que c'est la véritable cause pour laquelle nos compatriotes préfèrent leur donner à travailler. Nous protesterions preuves en main. En effet, voici ce qu'on écrivait à l'un de nous, le 22 janvier de l'année dernière :

« Vous avez eu l'occasion de faire avec » M. X... un essai comparatif des numéros les » plus employés, soit du 16 et 20 m/m. La com- » paraison avec Verviers ne vous a pas été » défavorable au point de vue du fabricant. » Les rendements ont été à peu près identi- » ques et la marche au tissage n'a rien laissé à » désirer. Il vous reste donc à voir si le prix » de façon qui vous a été alloué comme l'équi- » valent de celui de Verviers est suffisamment » rémunérateur pour que vous trouviez votre » compte à travailler avec nous. »

D'ailleurs, il faut en finir une bonne fois avec cette légende, qui consiste à [illegible] faire croire que notre matériel n'est pas [illegible] la hauteur des besoins actuels. Cela a [illegible] peut être vrai, autrefois, mais c'est [illegible] inexact à présent, et cette transformation se continuerait sans hésitation, si nous nous sentions un peu soutenus dans la lutte pour la vie par nos protecteurs naturels. On se lasse, Messieurs, à immobiliser des capitaux en nouvelles machines et en nouvelles constructions, lorsque les inventaires se font en perte. Mais la pluralité de nos confrères n'ont cependant pas hésité, et nous regrettons vivement que la sous-commission n'ait pas eu le temps de venir visiter quelques-unes de nos usines.

Elle aurait constaté un matériel aussi parfait que n'importe où, nous pourrions dire, pour certains, supérieur. En même temps, Messieurs les délégués auraient apprécié les sacrifices que l'on s'est imposé au point de vue de l'hygiène. Aujourd'hui, l'ouvrier tra-